

CR réunion de restitution / Entrepôt Green Dock du 12 octobre 2022 à Gennevilliers



Malgré quelques aménagements, le projet n'est toujours pas acceptable en l'état.

1. Présentations.

Haropa Port et Goodman refont tout d'abord le discours sur la nécessité de cet entrepôt, en particulier pour:

- Sa forte multimodalité
- L'utilisation du foncier du port
- La prise en compte des grands objectifs nationaux : SNBC, ZAN, ZFE

A.Gaudin, pour le collectif de défense des Berges de Seine, présente ensuite les observations du collectif.

Environnement 93 fait également son propre bilan de cette concertation et reprend quelques éléments dits « vertueux » avancés par J.Plateau, directeur du port de Gennevilliers.

Multimodalité	En ayant choisi ce site en bord de Seine et les fortes contraintes associées, Haropa Port se trompe de stratégie pour le développement du fret fluvial, et se propose de sacrifier le ferroviaire.
Objectif ZAN	Si la justification de ne pas imperméabiliser de nouvelles surfaces se mesure sur Gennevilliers, Goodman continue de mobiliser des espaces agricoles pour construire toujours des entrepôts en Seine-et-Marne (72 hectares au Mesnil-Amelot, 14 Hectares à Moussy-le-Neuf)
ZFE et SNBC	Les emplois proposés sur Green Dock ne sont pas des emplois hautement qualifiés. La nécessité de déplacement en voiture pour les futurs salariés du site, induite par le manque de transports adaptés, sera une double peine pour ces employés qui seront impactés par la ZFE et des contraintes financières qui ne leur permettront pas de changer leur véhicule.

2. Aménagements proposés par Goodman.

- Déplacement à l'Est de la ferme en toiture : Pas forcément une bonne idée.
Quels critères ont orienté ce choix : préservation du paysage face aux habitations d'Epinaux-sur-Seine au détriment du site Natura 2000 ?



- Adaptation des rampes d'accès à l'entrepôt pour réduire bruit et impact lumineux : Pas réellement nouveau alors que l'impact bruit « de nuit » a déjà été mesuré comme non conforme.
- Doublement du Ponton :



Ce doublement permettrait d'augmenter le report modal par la voie fluviale, en particulier pour d'autres clients de Haropa Port. Cette nouvelle accapitation des berges de Seine est par contre toujours en contradiction avec le SRCE qui préconise de renaturer entièrement la berge.

Par ailleurs une évaluation du report modal vers la voie fluviale annoncé par Haropa Port et Goodman, pour le seul entrepôt Green Dock, ne dépassera pas 20% du flux total de marchandises sortant de l'entrepôt dans un scénario incertain en 2035. A l'échelle d'Haropa Port ce report modal s'évalue ainsi à tout juste 5%.

Doubler le ponton proposé permettrait d'atteindre un report théorique maximum de 10% à l'échéance 2035, très aléatoire face à une gestion complexe des flux de barges, et d'un nouveau flux de VUL autour de Green Dock (de l'ordre de 180 VUL d'après les estimations de Goodman à l'horizon 2035 pour Green Dock).

Le site choisi par Haropa Port pour favoriser un report fluvial mesurable, est une nouvelle fois mis en échec malgré ces tentatives d'évolutions.

- Evolution des façades et de zones d'accueil de la biodiversité : **il est difficile de mesurer l'impact de ces mesures peu détaillées mais qui ressemblent plus à un « pastillage » qu'à une véritable stratégie.**
- Promesses de vues paysagères plus conformes que celles déjà proposées, en particulier pour les hauteurs de l'entrepôt.
- Mobilité : un plan de mobilité pour les salariés du site sera mis en place.
Comme demandé il aurait été plus pertinent que ce plan soit organisé à l'échelle des 8 000 salariés du port.

3. Echanges avec la salle.

- Demande réitérée de vues paysagères plus conformes que celles déjà proposées.
- Comment sera pris en compte le ferroviaire sur Green Dock, par rapport à l'AMI lancé par Haropa Port. Il est demandé de ne pas supprimer l'accès ferroviaire existant.
- Bruit sur les pontons : **sera évalué dans l'étude environnementale.**
- Etude d'incidence Natura 2000. C'est Biotope qui la réalisera.
Pour Patrice Leclerc un impact négatif sur le site Natura 2000 condamne Green Dock.
- Faire étude de qualité de l'air pour l'intérieur de l'entrepôt et l'impact sur les salariés.
- Bilan énergétique (Photovoltaïque, Géothermie, Pompes à chaleur).
Quelle autonomie, alors que les factures énergétiques ne sont plus maîtrisables ?

Plus de détails sur nos observations déposées dans le cadre de la concertation (Voir PJ)
